

# MÉMO SÉCURITÉ

25 janvier 2021 – Les fiches de données de sécurité



Le saviez-vous?

## Définition et objectifs

La fiche de données de sécurité (FDS) fournit des informations sur les dangers d'un produit et des conseils sur les précautions de sécurité. C'est un document de synthèse à usage pratique, ainsi qu'un élément clé de la prévention des risques basé sur l'information des utilisateurs de produits chimiques.

La FDS vient en complément de l'étiquette du produit. Elle a pour but d'apporter à l'employeur des informations lui permettant :

- D'évaluer, sur la base de données validées par le fournisseur, les dangers des produits sur les lieux de travail,
- D'identifier et d'évaluer les risques auxquels les utilisateurs sont exposés.
- De mettre en place les mesures de prévention et de sécurité adaptées,
- D'informer et de former les travailleurs et, le cas échéant, de rédiger des fiches de poste.

Une FDS contenant un ou des scénarios d'exposition (SE) en annexe, est appelée fiche de données de sécurité étendue (FDS<sub>e</sub>). Les SE présentent l'ensemble des conditions permettant l'utilisation en toute sécurité d'une substance chimique tout au long de son cycle de vie. Dans la pratique, les SE développent les informations fournies dans la FDS.

Les renseignements trouvés sur les FDS, sont les suivants:



1. L'**identification** du produit et du fournisseur.
2. Les **dangers** présents : les dangers physiques (incendie et réactivité) et les dangers pour la santé.
3. L'aspect **prévention**, c'est-à-dire les mesures à prendre pour travailler en toute sécurité, pour prévenir ou limiter l'exposition.
4. Les **interventions** appropriées dans différentes situations comme premiers soins, incendie et déversement accidentel.



## Le contenu de la FDS

Le contenu de la FDS est normalisé. L'ISO 11014 : 2009 et le SGH des Nations Unies (Rév.8, 2019) définissent les 16 sections de la FDS :

- Rubrique n°1 : Identification de la substance / information du fournisseur.
- Rubrique n°2 : Identification des dangers.
- Rubrique n°3 : Composition / informations sur les composants.
- Rubrique n°4 : Premiers secours.
- Rubrique n°5 : Mesures de lutte contre l'incendie.
- Rubrique n°6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.
- Rubrique n°7 : Manipulation et stockage.
- Rubrique n°8 : Contrôle de l'exposition / protection individuelle.
- Rubrique n°9 : Propriétés physiques et chimiques.
- Rubrique n°10 : Stabilité et réactivité.
- Rubrique n°11 : Informations toxicologiques.
- Rubrique n°12 : Informations écologiques.
- Rubrique n°13 : Considérations relatives à l'élimination.
- Rubrique n°14 : Informations relatives au transport.
- Rubrique n°15 : Informations réglementaires.
- Rubrique n°16 : Autres informations.

